



Québec, le 14 février 2020

À TOUS LES HABITANTS D'UN LOGEMENT DE L'OMHQ
ÂGÉS ENTRE 16 ET 30 ANS

**Objet : Bourses d'études offertes par le Cégep Limoilou et le Cégep de Sainte-Foy
pour la session d'automne 2020**

Madame, Monsieur,

La Fondation de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) a l'honneur de collaborer avec le Cégep de Sainte-Foy et le Cégep Limoilou pour donner des bourses d'études aux jeunes résidents des logements sous la responsabilité de l'OMHQ qui sont âgés entre 16 et 30 ans. Ces cégeps, par le biais de leur fondation, offrent des *bourses d'études défrayant les frais d'inscription*, permettant de fréquenter leur institution pour au moins une année scolaire à temps plein (valeur d'environ 650\$).

Le contexte actuel de plein emploi à Québec incite malheureusement plusieurs jeunes à mettre un terme à leur parcours scolaire de façon prématurée afin d'intégrer le marché du travail. Or, les tendances démographiques illustrent que ce contexte de plein emploi risque de prendre fin d'ici quelques années. Il est aussi démontré que la poursuite d'études supérieures devient un moyen par excellence de doter les personnes d'aptitudes et de compétences qui leur permettront d'améliorer significativement leurs conditions de vie. Ce partenariat vise donc à favoriser l'accès aux études supérieures et à encourager la persévérance scolaire chez les jeunes résidents des logements de l'OMHQ.

Dans le cadre du processus d'attribution de ces bourses, vous devez d'abord déposer votre demande d'admission au Cégep de Sainte-Foy ou au Cégep Limoilou **avant le 1^{er} mars 2020**, dans le programme à temps plein de votre choix débutant à l'automne 2020, via le Service régional d'admission au collégial de Québec (SRACQ), accessible en ligne au www.sracq.qc.ca.

La Fondation de l'OMHQ remboursera les frais exigés (39\$) par le SRACQ aux 25 premières personnes qui auront transmis leur formulaire dûment rempli. Voilà une opportunité à ne pas manquer !

Pour obtenir un remboursement de vos frais de demande d'admission au SRACQ et une bourse pour le paiement de vos frais d'inscription au Cégep, vous devez également, en parallèle, fournir une preuve de l'accusé réception émis par le SRACQ dans votre dossier personnel (faire un imprime écran), ainsi que compléter et transmettre le formulaire en pièce jointe, avant le **1^{er} avril 2020**. Ces documents peuvent être acheminés par la poste aux bureaux de la Fondation de l'OMHQ à l'adresse suivante : 110, rue de Courcelette, Québec (Québec) G1N 4T4, ou par courriel, au fondation@omhq.qc.ca.

Pour l'octroi des bourses permettant de payer les frais d'inscription pour l'année, vous trouverez au verso les modalités et les critères d'admissibilité.

Pour en connaître un peu plus sur les cégeps et leurs fondations, ainsi que sur les autres types d'aides et d'incitatifs disponibles, nous vous invitons à consulter leurs sites Internet :

- cegeplimoilou.ca/fondation
- cegep-ste-foy.qc.ca/fondation

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez aussi communiquer avec monsieur Sébastien Olivier, au 418 780-5204 ou au sebastien.olivier@omhq.qc.ca.

En vous souhaitant les plus grandes réussites scolaires qui soient, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Hélène Gauthier
Présidente de la Fondation de l'Office municipal d'habitation de Québec



BOURSES D'ACCÈS AU COLLÉGIAL AVEC LA FONDATION OMHQ MODALITÉS ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La Fondation du Cégep de Sainte-Foy et la Fondation du Cégep Limoilou sont fières de s'associer à la Fondation de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) en offrant aux jeunes résidents des logements sous la responsabilité de l'OMHQ et aux prises avec une situation financière précaire, une bourse d'études couvrant les frais d'inscription pour une année complète.

Objectif

Attribuer une bourse favorisant l'accès au Collégial et le maintien aux études chez les jeunes résidents des logements sous la responsabilité de l'OMHQ aux prises avec des problèmes financiers importants.

Valeur de la bourse

Frais d'inscription pour une année complète (2 sessions) (valeur approximative de 650 \$).

Conditions d'admissibilité

- Résider dans un logement sous la responsabilité de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)
- Être citoyen canadien ou résident permanent et résider au Québec
- Être âgé entre 16 et 30 ans
- Être étudiant à temps plein au Cégep Limoilou ou au Cégep de Sainte-Foy

Processus de sélection

Un comité formé au sein de la Fondation de l'OMHQ analysera et sélectionnera les demandes, puis, de concert avec les directrices des Fondations, déterminera les récipiendaires. Les directrices des Fondations s'assureront auprès de leur service des admissions que les étudiants boursiers ont bien reçu une offre d'admission du cégep choisi. Seul les candidats retenus seront contactés.

Date limite d'inscription

1^{er} mars 2020 pour la demande d'admission au Cégep

1^{er} avril 2020 pour le formulaire à la Fondation de l'OMHQ

Dépôt du dossier de candidature (Formulaire et preuve d'inscription)

À la Fondation de l'OMHQ par courriel, au fondation@omhq.qc.ca

ou par la poste à l'adresse suivante : 110, rue de Courcelette, Québec (Québec) G1N 4T4

Annnonce du lauréat et mode de remise de bourse

L'étudiant est avisé par écrit qu'il recevra une bourse de la Fondation. Ses frais d'inscription seront pris en charge par la Fondation qui transigera avec le service des admissions du Cégep.

Désistement

Aucun remboursement ne sera fait à l'étudiant s'il quitte le Cégep, peu importe le moment de son désistement.

Renseignements

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus en communiquant avec :

- la Fondation du Cégep de Sainte-Foy au 418 659-6600 #3601
- la Fondation du Cégep Limoilou au 418 647-6600 #6335
- la Fondation de l'OMHQ au 418 780-5204.

Veillez noter que tous les étudiants inscrits à temps plein dans un programme d'enseignement préuniversitaire ou technique au Cégep de Limoilou ou au Cégep de Sainte-Foy peuvent recevoir une bourse d'accès au collégial. Il suffit de communiquer avec les fondations des cégeps pour en savoir davantage.